



Séminaire en Justice Juvénile

« Le tout sécuritaire à l'assaut du droit pénal des mineurs »

20 novembre 2024 à Sion/Bramois

En partenariat avec :

Terre des hommes



Initiative globale sur la Justice avec les enfants



Et le soutien de : Société suisse de droit pénal des mineurs (SSDPM), Association latine des Juges des mineurs (ALJM), Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE – UNIGE), HES-SO Valais-Wallis, Travail social, HEP-VS

1. Contexte

Nous traversons une période assez troublée, marquée par des événements inattendus et difficilement prévisibles qui ébranlent les bases de notre vivre ensemble que nous croyions bien établies, la certitude que rien ne pouvait nous arriver et qui remettent en cause le confort auquel nous nous sommes habitué·e·s. Sur le plan des droits fondamentaux, l'édifice intelligent et généreux né de l'après-guerre semble vaciller et menace de s'effondrer, à force d'être remis en question non seulement pas des individus, mais aussi par des Etats.

Au-delà des conflits entre Etats que l'on pensait révolus, la question migratoire occupe une place centrale dans nos questionnements, a des effets délétères sur bien des politiques d'ouverture et questionne tous les domaines de l'activité sociétale, pour ne pas dire toutes les interactions de l'individu avec l'Etat. Une grande peur ravage nos élans d'accueil et d'altruisme et ruine notre confiance dans l'autre, l'étranger, surtout s'il vient de contrées lointaines, étranger que nous traitons souvent comme un intrus qui souhaiterait profiter de notre bien-être, pour ne pas dire en qui nous voyons un·e futur·e délinquant·e...

Pourquoi ces considérations générales pour annoncer un séminaire en justice juvénile ?

Simplement parce que la situation morale de nos sociétés occidentales a conduit l'opinion publique et au-delà bon nombre de politicien·ne·s à intervenir dans des domaines très divers pour tirer la sonnette d'alarme et réclamer plus de moyens sécuritaires, moins de compromis et davantage de réponses claires, nettes et sans nuances.

Rapportées au droit pénal général, au droit pénal juvénile en particulier, cela se traduit par des démarches visant à renforcer l'arsenal répressif au détriment de la mesure éducative, à vouloir diminuer le recours aux modes de résolution amiable des conflits, telle la médiation, et à virer dans l'obsession du risque zéro, par la recherche de la prévision de tous les dangers ; ainsi, par exemple, l'évaluation systématique des jeunes justiciables à l'aune du concept de dangerosité (probabilité d'un passage à l'acte de l'enfant ou de l'adolescent·e, contre lequel la société a besoin d'être « protégée »).

Cette rhétorique sociétale s'accompagne d'un glissement vers l'illusion que la société a trouvé une solution à la délinquance juvénile sans devoir trop se préoccuper de l'évolution de ces jeunes, puisque de sévères peines privatives de liberté, de longs enfermements en milieu institutionnel les neutraliseraient et/ou leur permettraient de ressortir guéris et inoffensifs... Ce faisant, on oublie trop vite les atteintes aux droits fondamentaux qu'engendrent les mesures prises en conséquence. Et surtout on ne tient pas compte des spécificités du droit particulier adopté pour les enfants en conflit avec la loi et des besoins propres de ces derniers... dans certaines situations, la logique poussée à son extrême irait jusqu'à traiter les adolescent·e·s comme des adultes ! Il s'agit évidemment d'une dérive, sorte d'expression d'un besoin sécuritaire qui dépasse de toute évidence le cadre du droit pénal des mineurs suisse, mais qui ne peut être pris à la légère.

2. Objectifs du séminaire

Le séminaire proposé vise à poser la question de l'opportunité de cette dialectique du tout sécuritaire où le droit pénal est considéré comme l'instrument idéal, la panacée pour éviter que le·la jeune délinquant·e passe entre les mailles de tous les filets de sécurité ; dans son expression extrême cette tendance vise à renforcer la sanction sous la forme de privation de liberté, voire d'imposer des placements en milieux fermés ou des internements de longue durée.

Il convient dès lors de rappeler quels sont les objectifs de notre Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, couplée avec la Loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs. Ces deux textes fondateurs du DPMIn, ne sont pas si « vieux » et semblent fonctionner de concert, à satisfaction des usagers et des professionnel·le·s. Faut-il modifier ces textes, les rendre plus « durs » et leur contenu moins « bisounours » ? Certain·e·s élu·e·s le pensent.

Que disent les praticien·ne·s ? Que pensent la recherche et l'académie ? Que concluent les travaux en neurosciences, en particulier sur le développement du cerveau de l'enfant/adolescent·e et sur sa capacité de discernement ?

Les statistiques de la délinquance juvénile en Suisse existent depuis près de 30 ans, mais on ne les consulte pas assez. Que peuvent-elles indiquer sur la dangerosité des enfants et des adolescent·e·s ? Sont-elles alarmantes ? Il vaut la peine de les questionner objectivement.

Par rapport au concept de dangerosité et des outils de pronostic qui existent, il est intéressant de s'approcher de la criminologie pour y voir plus clair ; mais aussi de demander aux actrices et acteurs du terrain ce qu'elles et ils en pensent, notamment celles et ceux qui travaillent dans les brigades spécialisées « des mineurs ». Font-ils/elles le même constat ?

Enfin un dialogue doit s'instaurer entre le politique et le judiciaire. Est-ce trop demander que de vouloir rapprocher le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire ? C'est le défi de ce séminaire.

Ce séminaire, coorganisé par l'Institut international des droits de l'enfant et la Fondation Terre des hommes, s'inscrit dans le cadre de l'[Initiative mondiale pour la Justice avec les Enfants](#) qui organise notamment du 2 au 4 juin 2025 à Madrid le cinquième congrès mondial sur la justice avec les enfants. Le séminaire « *Le tout sécuritaire à l'assaut du droit pénal des mineurs* » est considéré comme un évènement préparatoire au cinquième congrès mondial, les thèmes présentés ainsi que les idées qui y seront débattus alimenteront l'agenda et la déclaration finale du congrès mondial.

A ce titre, il bénéficie d'une contribution financière de **Baker McKenzie**.

3. Informations pratiques

Lieu et date

Le séminaire se déroule le mercredi 20 novembre 2024 à l'Institut universitaire Kurt Bösch à Sion/Bramois, Chemin de l'Institut 18.

Public cible

Ce séminaire s'adresse aux professionnel·le·s du domaine, à savoir : magistrat·e·s et personnel de la justice juvénile, avocat·e·s et juristes, juges de la famille, médiateurs·trices, membres des corps de police, psychologues, psychiatres, médecins, travailleurs·euses sociaux·ales, sociologues, pédagogues, représentant·e·s du monde associatif ; il intéresse aussi les politiques, les étudiant·e·s avancé·e·s et les doctorant·e·s.

Journalistes bienvenu·e·s.

Informations détaillées et inscriptions

Voir page annexée

PROGRAMME

09.30	<i>Accueil des participant·e·s, distribution des badges</i>
09.45	Bienvenue et présentation du séminaire Mme Géraldine Gianadda , Présidente de l'IDE
10.00	Rôle et objectifs du droit pénal des mineurs en Suisse M. Olivier Boillat , Juge au TM-GE, Président de l'ALJM
10.20	Que nous disent les statistiques fédérales ? Mme Anne-Corinne Vollenweider Wyss , Avocate et cheffe de section à l'Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel
10.50	Avoir peur des enfants en conflit avec la loi ? Mme Julie Voide , Juge au TM-VS et membre du Comité SSDPM
11.15	Modifier la Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs ? Prof. ém. Nicolas Queloz , UNIFR
11.45	Développement du cerveau et discernement Prof. Daniel Schechter , UNIL et CHUV
12.15	L'heure des questions Modération A.-C. Cordonnier Tavernier , Doyenne TM-VS
12.45	<i>Lunch on the spot</i>
14.00	Présentation du MOOC.ch sur les droits de l'enfant Dr. Yann Colliou , Terre des hommes, Lausanne
14.30	Concept de dangerosité et facteurs de protection Mme Vanessa Michel , criminologue, Fribourg
1500	Des institutions fermées pour la prise en charge des plus difficiles ? Mmes Sara Bissig Lutumba et Giorgia Pancaldi , collaboratrices spécialisées, OFJ, Berne
15.30	Table ronde : Réalités du terrain et discours sécuritaire Police cantonale vaudoise , spécialistes mineurs M. Philippe Curty , Directeur des Léchaies M. Christian Dandrès , Conseiller national (GE) Modération : Me Jonathan Rutschmann , dr. en droit, CIDE
16.30	Conclusions: Mme Géradine Gianadda